

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 NOVEMBRE 2019

L'an 2019 et le jeudi 28 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BONNIFACY, Edith COUREON, Brigitte HERMAN, Véronique VASSEUR. Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absents excusés : Mesdames Laurence COSTA, Carol LAFFONT, Monsieur Norbert MAZZON.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Pouvoir a été donné par Madame Carol LAFFONT à Monsieur Eric ARSAC.

Pouvoir a été donné par Monsieur Norbert MAZZON à Madame Véronique VASSEUR.

Absente : Madame Houria GOMEZ.

Madame Véronique VASSEUR a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### **BAREME PARTICIPATION CCAS : PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR 2020**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Coucourde a mis en place le 1er janvier 2003 un service de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées ou handicapées résidant à la Coucourde. Une prise en charge d'une partie du coût d'un repas par jour uniquement, peut être octroyée par le CCAS selon les ressources des personnes.

Le barème de prise en charge est valable pour l'année civile et révisable dans le courant du 4ème trimestre pour l'année suivante. Pour l'année 2020, le revenu imposable de référence sera celui de 2018.

Le barème de prise en charge est le suivant pour 2020 et d'après le revenu imposable 2018 :

*Situation familiale / Revenu imposable 2018 /Prise en charge par le CCAS*

Personne seule Compris entre 0 et 10 988 € 3,00 €

Supérieur à 10 988 € 14ème repas

Couple Compris entre 0 et 16 856 € 3,00 €

Supérieur à 16 856 € 14ème repas

Pour information : à ce jour le prix du repas «classique » est de 11,00 € et le repas «régime spécial » est de 12,00 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce barème. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider le barème ci-dessus proposé par Monsieur Le Maire et le CCAS.

### **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 M14**

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une Commune, tant que celle-ci n'a pas adopté son budget primitif, peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Comme le budget primitif 2020 sera adopté à l'issue des élections municipales de mars 2020, il est demandé au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour le budget 2020 M14 de la commune et ce dans la limite prévue au dit article, selon le tableau ci-après :

#### Chapitre/Article /Libellé de l'article / Budget 2019 / ¼ du budget 2019

##### *BP + DM*

21 2152 Installations de voirie 1 153,43 € 288,36 €  
21 21758 Autre matériel et outillage 1 000 € 250 €  
21 2168 Autres collections et œuvres 1 100 € 275 €  
21 2182 Matériel de transport 1 000 € 250 €  
21 2183 Matériel de bureau 4 000 € 1 000 €  
21 2184 Mobilier 22 551,30 € 5 637,83 €  
21 2188 Autres immobilisations 12 900 € 3 225 €  
corporelles

#### Dépenses d'investissement pouvant être mandatées jusqu'au vote du budget primitif 2020

21 2152 Installations de voirie 288,36 €  
21 21758 Autre matériel et outillage 250 €  
21 2168 Autres collections et œuvres 275 €  
21 2182 Matériel de transport 250 €  
21 2183 Matériel de bureau 1 000 €  
21 2184 Mobilier 5 637,83 €  
21 2188 Autres immobilisations 3 225 €  
corporelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire

à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 M14.

## **AIDE A LA COMMUNE DE LE TEIL SINISTREE A LA SUITE DU SEISME DU 11 NOVEMBRE 2019.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. La commune du Teil a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Le maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

L'association des Maires et Présidents de communautés de la Drôme souhaite s'associer à cet appel aux dons et a ouvert un compte bancaire destiné à recevoir les sommes que les communes voudront bien allouer à cette commune sinistrée. La commune de La Coucourde souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante : vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, entendu le rapport de présentation, considérant que la commune de La Coucourde souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune du Teil, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle sur le compte bancaire de l'association des Maires et Présidents de communautés de la Drôme spécifiquement destiné à recevoir les sommes allouées à la commune du Teil.

## **INFORMATIONS**

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

### ***Enseignement/Affaires scolaires :***

- Le 1er Conseil d'école de l'année scolaire 2019-2020 a eu lieu le 12 novembre dernier.
- L'effectif au 12 novembre est de 135 élèves (60 en maternelle, 75 en primaire).
- L'équipe pédagogique est composée de Mmes CASE et VIALATTE (ATSEM) ainsi que de Mmes GIRAUD et ZANANDREIS (Agent municipal d'animation) pour les classes de maternelle ; de Mme TAULEMESSE pour les classes de CP et CE1 ; de Mme JUIF pour les classes de CE1, CE2 et CM1, de Mr LESEIGNEUR et Mme DUCARRE pour les classes de CM1 et CM2 ; Mme DUCARRE effectue le remplacement de décharge de direction.
- Les inscriptions des enfants nés en 2017 sont à faire le plus tôt possible à la mairie.
- Un exercice « Sécurité évacuation incendie » est prévu le 5 décembre 2019 en présence de membres de la municipalité ; dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité, un exercice « intrusion » a été réalisé le 17 octobre dernier. Le signal « intrusion » corne de brume et l'abaissement des volets ont été utilisés.

- Les élèves bénéficient de 5 heures de musique par semaine animées par une intervenante des CMR.

- La bibliothèque municipale accueille les élèves de l'école tout au long l'année scolaire. Pour l'année scolaire 2019/2020, 24 accueils sont programmés : une fois par mois pour les CP, CE1 et CE2 et CM1 de la classe de Mme JUIF et deux fois par mois pour les CM1 ET CM2 de la classe de Monsieur LESEIGNEUR.

#### ***Festivités/Animations/Associations :***

Le 5 novembre 2019, la commission animations/associations a réuni toutes les associations communales afin d'établir le calendrier 2020 des réservations de la Salle d'Animation Rurale Pierre Bonnet pour leurs manifestations respectives.

#### ***CCAS/Affaires sociales :***

- Portage des repas à domicile : depuis janvier 2019, 983 repas ont été servis et portés par la société SERVEA aux personnes qui ont demandé à bénéficier de ce service.

- Restauration scolaire : au mois d'octobre 765 repas ont été servis au restaurant scolaire par la Société API. (1895 repas depuis la rentrée scolaire de septembre 2019).

- Suivi des dossiers de demande d' APA : 4 dossiers sont en cours d'instruction au Conseil départemental.

- Depuis le 1er novembre 2019, les services de l'Assistance sociale pour la ville de La Coucourde sont domiciliés à Montélimar.

#### ***Communication/Bibliothèque/Site Internet :***

- Le 31 octobre dernier, la bibliothèque municipale a proposé une animation « Spécial Halloween ». 23 enfants ont participé aux : jeu, atelier, lecture et goûter organisés par les bibliothécaires bénévoles.

- une animation « Spécial Noël » à la bibliothèque aura lieu le samedi 21 décembre prochain.

- Le site Internet municipal a reçu 3000 visites au mois d'octobre 2019. Le nombre de visites du site municipal est stable : 3000 connexions par mois en moyenne.

#### ***Urbanisme (depuis septembre2019) :***

- Permis de construire : 1 déposé et accordé – 1 accordé sur période précédente.

- Permis de démolir : 1 déposé et accordé.

- Déclaration préalable : 4 déposées – 4 accordées.

- Certificats d'urbanisme : 2 informatifs

- Déclaration d'intention d'aliéner : 2 déposées et notifiées – 1 en cours d'instruction.

A la suite du séisme du 11 novembre 2019, le Maire a demandé pour la commune de La Coucourde la « reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle » par l'Etat. 23 sinistrés se sont déclarés en mairie. Le mercredi 27 novembre 2019, les 23 dossiers ont été déposés à la Préfecture de la Drôme qui transmettra au ministère de l'Intérieur pour un examen de la commission

interministérielle.

Lors de l'épisode neigeux du jeudi 14 novembre, la végétation sur l'ensemble de la commune a subi de nombreux dommages : casse et chutes de branches. Les Services techniques se sont employés toute la journée à enlever les branchages encombrant les voies communales et gênant la circulation. Ce jour là, tous les services municipaux ont fonctionné : école, cantine, périscolaire et agence postale.

Le goûter de nos Seniors aura lieu le mercredi 4 décembre 2019 à partir de 15 h00 à la salle d'animation rurale Pierre Bonnet.

Les illuminations pour les fêtes de fin d'année ont été installées par les services techniques le 27 novembre.

Les vœux du maire auront lieu le lundi 6 janvier 2020 à 18h30, salle d'animation rurale Pierre Bonnet.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 28 novembre 2019

Le Maire

Jean-Luc ZANON